



NOTE DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

I. Cadre général du budget

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIRMOTOM.

Le budget primitif est voté par chapitre et par nature avec présentation fonctionnelle, suivant l'instruction comptable M57.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du SIRMOTOM. Le Budget Primitif doit être voté par l'assemblée délibérante au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. L'année du renouvellement des organes délibérants, la date limite est fixée au 30 avril.

Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du SIRMOTOM.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de poursuivre les projets d'investissement en cours, en limitant le recours à l'emprunt notamment en mobilisant des subventions auprès des partenaires chaque fois que possible.

Le rapport sur les Orientations Budgétaires qui a fait l'objet d'un débat lors du Conseil Syndical du 27 février 2026 a présenté le contexte dans lequel le Budget Primitif 2026 a été élaboré.

II. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement, présentée ci-après, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SIRMOTOM.

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux frais d'administration générale, aux prestations de conseil, aux salaires et indemnités du personnel et des élus ainsi qu'à la gestion des projets de communication et de prévention réalisés par le syndicat.

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2026 sont de l'ordre de 9 820 467,17 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	BP 2025	BP 2026	Evolution %
011	Charges à caractère général	5 019 365,05 €	5 240 653,26 €	4,41 %
012	Charges de personnel	791 998,00 €	715 773,00 €	-9,63 %
65	Autres charges de gestion courante	4 173 236,18 €	3 186 829,65 €	-23,64 %
66	Charges financières	127 835,93 €	77 383,79 €	-39,47 %
67	Charges spécifiques	203 303,00 €	2 000,00 €	-99,02 %
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	79 467,84 €	119 242,09 €	50,05 %
Total Dépenses Réelles		10 395 206,00 €	9 341 881,79 €	-10,13 %
023	Virement à la section d'investissement	-€	106 500,00 €	-
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	427 024,22 €	372 085,38 €	-12,87 %
Total Dépenses de Fonctionnement		10 822 230,22 €	9 820 467,17 €	-9,26 %

Charges à caractère général (Chapitre 011) :

- **Évolution** : +4,41 % (soit +221 288,21 €)
- **Analyse** : Cette catégorie est en hausse. Cela est principalement dû à l'augmentation des dépenses contraintes notamment les contrats de collecte, l'exploitation des déchetteries. Cette progression contraste avec la tendance globale à la baisse.

Charges de personnel (Chapitre 012) :

- **Évolution** : -9,63 % (soit -76 225,00 €)
- **Analyse** :
 - ✓ La mise en disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans, d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 29 juillet 2025
 - ✓ La mise à la retraite et le non remplacement d'un agent contractuel de catégorie B le 1^{er} janvier 2026
 - ✓ 1 seul avancement d'échelon (contre 8 en 2025)
 - ✓ La baisse du nombre de cotisants au CNAS (11 agents en 2026 au lieu de 14 agents en 2025)

Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) :

- **Évolution** : -23,64 % (soit -986 406,53 €)
- **Analyse** : Les membres du SYTRADEM ont voté un changement significatif des modalités de calcul de l'appel à contribution des syndicats de base. À compter de l'exercice 2026, il a été décidé que les recettes perçues par le SYTRADEM ne seront plus reversées aux syndicats de base.

Cette méthode permettra de rester en conformité avec l'application des statuts du SYTRADEM, en assurant une gestion plus transparente et conforme des flux financiers entre le syndicat et ses membres.

Désormais, ces recettes seront directement déduites des dépenses, ce qui signifie que les contributions exigées correspondront au solde des dépenses diminué des recettes déjà perçues.

Ce changement impacte directement le coût supporté par les syndicats membres. Ainsi, le coût par habitant, qui était de 62,63 euros HT en 2025, sera ramené à 48 euros HT pour les mois de janvier et février 2026, et à 48,384 € de mars à octobre 2026. Cette baisse du coût de la contribution demandée doit toutefois être relativisée : il convient d'intégrer la diminution des recettes directes perçues par le SIRMOTOM suite à cette nouvelle répartition.

Le changement de méthode de calcul décidé en décembre 2025 vise à simplifier et à clarifier le mode de contribution des syndicats de base au SYTRADEM. En déduisant directement les recettes perçues du montant des dépenses, on obtient un montant d'appel à contribution net, ce qui permet d'afficher un coût par habitant bien inférieur à celui des années précédentes.

Cependant, cette présentation "nettoie" artificiellement la contribution en masquant le fait que le SIRMOTOM percevra moins de recettes directes. Il est donc important, pour les membres du syndicat, de ne pas se limiter à la lecture de ce coût unitaire, mais de bien prendre en compte la baisse globale de ressources induite par ce nouveau mode de calcul. Cette évolution devra donc être suivie de près.

Charges financières (Chapitre 66) :

- **Évolution** : -39,47 % (soit -50 452,14 €)

Charges spécifiques (Chapitre 67) :

- **Évolution** : -99,02 % (soit -201 303,00 €)

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (Chapitre 68) :

- **Évolution** : 50,05 % (soit 39 774,25,75 €)
- **Analyse** : Hausse des dotations liée à une politique d'amortissement optimisée et à une prudence accrue (provisions/dépréciations) et une anticipation des risques renforçant la solidité comptable.

Total des dépenses de fonctionnement :

- **Évolution** : -9,26 % (soit -1 001 763,05 €)
- **Analyse générale** : Les dépenses de fonctionnement baissent globalement. C'est une tendance saine dans un contexte de contrainte budgétaire. Pour autant, on constate une augmentation notable des charges à caractère général qui s'explique par des révisions en augmentation sur les deux contrats (collecte et déchetteries) qui représentent à eux seuls approximativement 50 % des dépenses totales de fonctionnement.

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2026 représentent 9 426 593 ,19 € auxquelles il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté 2025 de 393 873,97 € soit un montant total de 9 820 467,16 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2025	BP 2026	Evolution %
013	Atténuations de charges	- €	- €	-
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	48 133,92 €	46 233,92 €	-3,95 %
74	Dotations et participations	10 376 213,25 €	9 336 426,45 €	-10,02 %
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	25 000,00 €	-37,50 %
77	Produits spécifiques	74 219,00 €	0,00 €	-100 %
Total Recettes Réelles		10 538 566,17 €	9 407 660,37€	-10,73 %
042	Opérations d'ordre	20 364,45 €	18 932,82 €	-7,03 %
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1		263 299,60 €	393 873,97 €	49,59%
Total Recettes de Fonctionnement		10 822 230,22 €	9 820 467,16 €	-9,26 %

La participation des communes constitue la principale ressource pour la population totale de 58 258 habitants sur 39 communes en augmentation par rapport aux années précédentes.

Les recettes de fonctionnement, correspondent aux sommes encaissées au titre des régies de recettes, de la facturation des apports en déchetteries, des soutiens des éco-organismes, de la revente des matériaux triés, des aides/subventions, du versement au titre du FC TVA.

III. Section d'Investissement

La section d'investissement est liée aux projets du SIRMOTOM à moyen ou long terme et regroupe des dépenses et des recettes qui contribuent à accroître la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions d'équipement de pré-collecte, de matériel informatique, de mobilier, d'études et de travaux.

a) Les dépenses d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2025	BP 2026	Evolution %
16	Emprunts et dettes assimilées	106 500,00 €	106 500,00 €	0 %
20	Immobilisations incorporelles	99 227,84 €	248 333,00 €	+150,23 %
204	Subventions d'équipement versées	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 %
21	Immobilisations corporelles	1 204 785,08 €	569 114,50 €	-52,77 %
23	Immobilisations en cours	1 179 969,97 €	357 004,01 €	-69,74 %
27	Autres immobilisations financières	2 650,00 €	0,00 €	-
Total Dépenses Réelles		2 595 132,89 €	1 282 947,51 €	-50,56 %
040	Opérations d'ordre	20 364,45 €	18 932,82 €	-7,03 %
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	757 707,83 €	473 139,81 €	-37,56 %
Total Dépenses d'Investissement		3 373 205,17 €	1 775 024,14 €	-47,38 %

- **Stabilité** sur les chapitres 16 (Emprunts/dettes) et 204 (Subventions d'équipement) : aucune variation.
- **Forte hausse** des immobilisations incorporelles (+150 %), qui s'explique par une réintégration sur un bon article.
- **Chute massive** sur immobilisations corporelles (-53 %) et en cours (-69 %), signe de fin de construction de la déchetterie de Montereau sans nouveaux investissements structurants à l'issue.
- **Ensemble des dépenses réelles** : baisse de plus de 50 %.
- **Dépenses totales d'investissement** (y compris opérations d'ordre) : **-47,38 %**.

L'investissement du SIRMOTOM subit une **forte contraction** en 2026, à l'exception notable d'un effort en immobilisations incorporelles. Cela s'explique par la fin du chantier de construction de la déchetterie de Montereau.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement espérées pour l'année 2026 représentent 1 248 501,19 € auxquelles il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté 2025 de 526 522,95 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitres	Intitulés	BP 2025	BP 2026	Evolution %
10	Dotations, fonds divers et réserves	424 479,36 €	198 411,00 €	-53,26 %
13	Subventions	398 365,00 €	0,00 €	-100 %
21	Immobilisations corporelles	6 794,00 €	0,00 €	-100 %
23	Immobilisations en cours	271 824,00 €	0,00 €	-100 %
Total Recettes Réelles		1 101 462,36 €	198 411,00 €	-81,99 %
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €	106 500,00 €	-
040	Opérations d'ordre	427 024,22 €	372 085,38 €	-12,87 %
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	757 707,83 €	473 139,81€	-37,56 %
Restes à Réaliser N-1		234 908,36 €	98 365,00 €	-58,13%
R 001 Excédent d'investissement reporté N-1		1 090 310,76 €	526 522,95€	-51,71 %
Total Recettes d'Investissement		3 611 413 ,53 €	1 775 024,14 €	-50,85 %

Le total des recettes d'investissement passe de **3 611 413,53 € en 2025** à **1 775 024,14 € en 2026**. Cela représente une diminution importante (-1 836 389,39 €) soit près de **51 %** de baisse.

L'année 2026 marque un repli marqué de la capacité d'investissement de la collectivité, avec une forte dépendance à des ressources internes résiduelles. L'absence d'investissements majeurs en 2026 permettra une année de transition pour reconstituer des marges de manœuvre financières.

IV. Présentation synthétique du budget 2026

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés	9 820 467,17 €	9 426 593,19 €

REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté	- € <i>(si déficit)</i>	393 873,97 € <i>(si excédent)</i>
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 820 467,17 €	9 820 467,17 €

INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'Investissement votés	1 775 024,14 €	1 150 136,19 €

REPORTS	Restes à réaliser N-1	€	98 365,00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	<i>(si solde négatif)</i>	526 522,95 € <i>(si solde positif)</i>
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 775 024,14 €	1 775 024,14 €

TOTAL DU BUDGET		11 595 491,31 €	11 595 491,31 €
------------------------	--	-----------------	-----------------

V. Évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne

	BP 2025	BP 2026	Evolution %
Recettes réelles de Fonctionnement	10 538 566,17 €	9 407 660,37 €	-10,73 %
Report de l'excédent de Fonctionnement	263 299,60 €	393 873,97 €	49,59 %
Total des recettes de Fonctionnement	10 801 865,77 €	9 801 534,34 €	-9,26 %
Dépenses réelles de Fonctionnement	10 395 206,00 €	9 341 881,79 €	-10,13 %
Intérêts des emprunts	83 283,00 €	79 118,85 €	-5,00 %
Remboursement en capital	106 500,00 €	106 500,00 €	-
Épargne de Gestion	406 659,77 €	459 652,55 €	13,03 %
Épargne Brute	489 942,77 €	538 771,40 €	9,97 %
Epargne Nette	383 442,77 €	432 271,40 €	12,73 %

Pour rappel :

Épargne de gestion

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les **recettes réelles de fonctionnement** et les **dépenses réelles de fonctionnement** (hors intérêts de la dette).

Formule

Épargne de gestion = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement

Épargne brute

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion à laquelle on retranche les **intérêts de la dette**.

Formule

Épargne brute = Épargne de gestion - Intérêts des emprunts

Épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute à laquelle on retranche le **remboursement du capital de la dette** (aussi appelé "amortissement de la dette").

Formule

Épargne nette = Épargne brute - Remboursement du capital (emprunts)

VI. État de la dette

Pour l'exercice 2026, le SIRMOTOM n'a pas prévu d'avoir recours à un emprunt pour financer ses investissements.